

Règlement de « l'intrépide 2019 »

1° Organisation

Cette épreuve, ouverte à tous, est organisée par le PONT AUDEMER TRIATHLON le dimanche 03 novembre 2019 de 09 heures 15 à 14 heures 00, en forêt de BOSGOUET/LA LONDE. Le départ sera donné au 487 les Gobelins 27310 BOSGOUET.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

2° Certificats médicaux

Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide et tous les autres coureurs devront **obligatoirement** fournir une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme, se verra refuser le départ.

Seuls les inscrits aux marches de 7 kms et 14 kms n'ont pas besoin de certificat médical.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

3° Catégories

- Trail de 7 kms d'un dénivelé de 160m de D+ (ouvert aux majeurs et aux mineurs obligatoirement accompagné tout le long de la course par un adulte)
- Trail de 12 kms d'un dénivelé de 280m de D+ (ouvert aux majeurs et aux mineurs obligatoirement accompagné tout le long de la course par un adulte)
- Trail de 22 kms d'un dénivelé de 320m de D+ (ouvert aux majeurs de 18 ans)
- Trail de 30 kms d'un dénivelé de 600m de D+ (ouvert aux majeurs de 20 ans)

- Marche de 7 kms d'un dénivelé de 160m de D+ (ouvert aux majeurs et aux mineurs obligatoirement accompagné tout le long de la course par un adulte)
- Marche de 14 kms d'un dénivelé de 280m de D+ (ouvert aux majeurs et aux mineurs obligatoirement accompagné tout le long de la course par un adulte)

Quelque soit les parcours, ils ne sont constitués que d'une seule boucle.

4° Inscriptions

Les inscriptions en ligne se feront via le lien présent sur la page facebook « l'intrépide ». Elles se clôtureront le vendredi 01 novembre 2019 à 20 heures 00.

Les inscriptions se poursuivront le samedi 02 novembre 2019 chez notre partenaire DÉCATHLON de TOURVILLE LA RIVIÈRE(76) de 09 heures 00 à 20 heures 00.

Aucun remboursement en cas d'annulation, rétractation ou de non-participation de la part du coureur.

----- ATTENTION -----

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE POUR LES TRAILS

5° Tarifs

- **6€** pour le trail de 7 kms jusqu'au 01 octobre 2019 puis **8€**, exclusivement en ligne, pas d'inscription sur place.
- **8€** pour le trail de 12 kms jusqu'au 01 octobre 2019 puis **10€**, exclusivement en ligne, pas d'inscription sur place.
- **12€** pour le trail de 22 kms jusqu'au 01 octobre 2019 puis **15€**, exclusivement en ligne, pas d'inscription sur place.
- **17€** pour le trail de 30 kms jusqu'au 01 octobre 2019 puis **20€**, exclusivement en ligne, pas d'inscription sur place.

- **6€** pour la marche de 7 kms, inscriptions au choix en ligne ou sur place le jour de l'événement
- **8€** pour la marche de 12 kms, inscription au choix en ligne ou sur place le jour de l'événement

6° Dossards, départ et arrivée

Les dossards sont individuels, nominatifs et non cessibles (aucune ré attribution)

Ils seront à retirer le samedi 03 novembre 2018 chez notre partenaire DECATHLON de TOURVILLE LA RIVIERE(76), aux heures d'ouverture ainsi que le jour de l'épreuve, sur place, jusqu'à 09 heures 00 au niveau du départ.

Afin de faciliter l'organisation, nous vous invitons à **ÉVITER** le retrait de dossard le jour même !!!!!!!

7° Horaires

- Le départ du trail de 7 kms se fera à 10 heures 00
- Le départ du trail de 12 kms se fera à 09 heures 45
- Le départ du trail de 22 kms se fera à 09 heures 30
- Le départ du trail de 30 kms se fera à 09 heures 15
- Le départ des marches de 07 kms et 12 kms se fera à 10 heures 00 à la suite du 07 kms trail.

8° Ravitaillement

- Pour le 7 kms trail et le 7 kms marche, un ravitaillement à l'arrivée.
- Pour le 12 kms trail et 12 kms marche, ravitaillement au 5ème km et à l'arrivée
- Pour le 22 kms trail, ravitaillement au 5ème km, 12ème km et à l'arrivée
- Pour le 30 kms trail, ravitaillement au 5ème km, 12ème km, 21ème km et à l'arrivée

9° Port du dossard

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course, aussi bien pour les trailers que pour les marcheurs.

10° Sécurité

Des signaleurs sécuriseront les parcours. Le non-respect des indications données par ces signaleurs entraînera une disqualification.

11° Assurance

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Il se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation sportive.

12° Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité (notamment en cas de vents forts). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve.

13° Récompenses

La remise des coupes et des prix aura lieu au niveau du ravitaillement final dès l'arrivée de la 3ème féminine de chaque trail.

14° Temps maximum de course

L'horaire maximum de course est fixé à 13 heures 45. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

15° Mise hors course

L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants :

- Non port du dossard
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-respect de la barrière horaire
- **Pollution ou dégradation du site**
- Non-respect du tracé imposé
- Non-respect des consignes d'un signaleur
- tout comportement jugé comme non sportif

16° Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'Organisateur de l'Intrepide à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée et ce, **UNIQUEMENT**, pour alimenter son site FACEBOOK.

17° Pour les mineurs

Les concurrents mineurs se muniront d'une autorisation parentale lors du retrait du dossard sous la forme :

<p style="text-align: center;">Pour les participants de moins de 18 ans</p> <p>Je soussigné M..... demeurant à autorise mon enfant à participer au Trail « Lintrepide 2019 » sous ma responsabilité. <i>Signature</i></p>
--

18° Poste de secours

Les secours seront assurés par LA CROIX ROUGE.

19° Accompagnateur

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette, est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

20° Chronométrage

Tous les participants, à l'exception des marcheurs, se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Les puces seront restituées immédiatement à l'Organisateur dès la fin de la course.

21° Autorisation

Cet événement se déroulant en forêt domaniale est couvert par une autorisation de l'Office National des Forêts.

22° Coordonnées de l'Organisateur

PONT AUDEMER TRIATHLON

METTETAL Cyril
07.60.18.02.83

MICHEL Sébastien
07.77.20.63.25